



Porter plainte auprès de la SNCF ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 26 janvier 2010

Samedi dernier le 16 Janvier 2010, je prenais le train de 17h13 à Plaisir en provenance de Mantes la Jolie (MOPI) et en direction de Paris Montparnasse. Je montais dans la voiture du fond à 2 étages et en haut. Le train démarrait. Il y avait une quinzaine de jeunes qui commençaient à fumer. Je décidais d'aller dans la rame d'à côté sans rien dire. D'un coup, je vis certains jeunes passant de rame en rame, tout en continuant à fumer, mais sans avoir l'air agressif (je restais méfiant quand même). Je ne sais si c'est comme ça tous les week-end, mais je commence à être exaspéré. Je vois tous les jours qu'il y en a qui s'en grillent une, sans aucun respect pour les voyageurs. Il faut arrêter ce fléau, il y a une Loi (EVIN) et il faut qu'elle soit impérativement respectée.

Que faire ?

Arrêter le train en gare et demander d'appeler des forces de l'ordre par le chef de gare pour porter un grand coup ?

Porter plainte auprès de la SNCF ?

Ou que vous interveniez auprès des chefs de gare qu'il y ait très régulièrement dans les voitures des passages d'agents de la Police Judiciaire qui doivent systématiquement verbaliser les contrevenants par des PV et des poursuites judiciaires.

Merci pour votre réponse.

Réponse :

La SNCF est au courant de ces comportements inciviques et tente d'y mettre fin par tous les moyens dont elle dispose. DNF est intervenu à sa demande pour analyser la situation sur deux lignes régionales spécialement touchées par ces actes. La solution à ces problèmes passe par une information et une formation spécifique du personnel assermenté. DNF a présenté une proposition en ce sens qui pourrait être mise en place d'ici deux mois.

Écrivez cependant à [SNCF Opinions et débats](#) pour manifester votre réprobation si vous souhaitez que ce problème soit pris en compte rapidement